

ART.1 – DEFINITION

Championnat ENDURANCE 25 POWER dans les catégories suivantes : Catégories idem Championnat de France 25 Power 2019.

ART.2 – CONCURRENT

Tous les pilotes licenciés compétitions FFM pour l'année en cours pourront y participer.

ART.3 – REGLEMENT TECHNIQUE

Les machines autorisées à disputer ce Championnat devront répondre aux définitions du Règlement des machines de Course sur Route : Règlement FFM 2019.

ART.4 – EPREUVE

Liste des épreuves comptant pour le Championnat BFC 25 Power 2019 (voir ART. 6). La Commission Vitesse BFC se réserve le droit d'exclure une ou plusieurs épreuves du Calendrier (sous réserve d'inscription 2019). Les pilotes seraient alors prévenus, au plus tard 10 jours avant la date de l'épreuve. Les cas non prévus au Règlement seront solutionnés lors d'une réunion de la commission.

ART.5 : FORMULE

Le Championnat Endurance 25 Power 2019 se disputera sur les épreuves inscrites au Calendrier de la FFM disponible sur son site.

ART.6 – CALENDRIER

Le Championnat se disputera sur les courses retenues par la Commission Vitesse BFC.

Pour 2019 les courses sont :

Roanne le 30/31/03/ 2019 (42)

Varenne le 11/12/05/ 2019 (03)

Le Creusot le 01/02/06/ 2019 (71)

Autoreille70 le 07/08/09/ 2019 (70)

ART.7 – ENGAGEMENT EN COURSE

Les demandes d'engagements se feront sur engage-sports.com conformément au Règlement FFM et au Règlement Particulier de l'épreuve. Chaque Team ou coureur est tenu de s'engager lui-même aux épreuves auxquelles il désire participer. Il est vivement conseillé aux coureurs de s'inscrire le plus tôt possible sur chaque épreuve.

ART.8 – ENGAGEMENT AU CHAMPIONNAT Bourgogne Franche-Comté

L'engagement au championnat de Bourgogne Franche-Comté est obligatoire et gratuit. Les demandes seront à retourner au plus tard 15 jours avant la 1ère épreuve à comptabiliser pour les Team à :

Pascal Belin 7 place Pierre Tachon 58640 Varennes Vauzelles. Mail : belin.pascal58@orange.fr

Pour prétendre à être classé, le Responsable de Team ou un des pilotes doit inscrire obligatoirement le TEAM à la Ligue BFC :

ART.9 – CLASSEMENT

Pour être classé, les Team doivent au moins avoir disputé 50% des épreuves inscrites au Calendrier du Championnat de Ligue, avec obligation de faire celles de Bourgogne Franche Comté.

ART.10 – RÉCOMPENSE

Les Teams Champions de Bourgogne Franche-Comté seront récompensés en fin d'année. Lors de l'assemblée générale. Un trophée ou une récompense aux 3 premiers Team de chaque catégorie. **La présence d'un représentant du Team est obligatoire.** Si le nombre de participants n'est pas assez conséquent, la Commission Vitesse se réserve le droit de réduire le nombre de récompensés.

ART.11– OFFICIEL

La Commission désignera pour l'année un Délégué de son choix et un Suppléant.

ART.12– PARTICIPATION AU CHAMPIONNAT

Les Team participants aux courses du Championnat BFC s'engagent à suivre le présent Règlement.

ART.13

La Commission Vitesse se réserve le droit de modifier ce Règlement, l'application pouvant être immédiate (lettre d'information sur le site de la Ligue BFC – Commission Vitesse).